

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2010
27 ET 28 JUILLET

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. MICHEL STEFANI
GROUPE « ELU(E)S COMMUNISTES CITOYENS DU FRONT
DE GAUCHE »

OBJET : **Délégation de service public maritime.**

Le 15 mai le sénateur Revet vous a remis le rapport de mission portant sur les conditions d'exécution de la continuité territoriale entre les ports de Marseille Toulon et Nice vers les six ports de Corse.

Le 27 mai le Président du Conseil Exécutif nous a dit le grand intérêt que vous aviez eu à le lire, en indiquant que nous aurons à en débattre « dans les meilleurs délais (...) pour une session extraordinaire consacrée aux transports maritimes ». Cette proposition nous a semblé répondre à l'exigence qui traverse ce rapport en montrant l'urgente nécessité d'une remise à plat de la continuité territoriale fragilisée dans ses principes et son financement.

Les organisations syndicales des compagnies délégataires de service public nous ont alerté, fin 2009, au moment du débat sur la clause d'adaptation de l'impact que cette révision à la baisse du périmètre de la DSP aurait sur l'emploi à la CMN et la SNCM déjà soumise à un plan social lors de sa privatisation par le gouvernement Villepin Sarkozy.

En Comité d'entreprise la direction de la SNCM parlera notamment de vendre le Bonaparte ou le Casanova. Dans ce contexte tendu le 3 mars dernier le précédent Exécutif a signé, non pas pour une année comme précédemment mais pour trois, la reconduction des conventions d'aide sociale avec la CFF et la SNCM. Il n'a pas voulu signer avec la Moby Line qui trafique aujourd'hui sans convention avec l'OTC.

Voilà comment l'écrémage se fait désormais, plus encore au détriment des compagnies délégataires de service public. Ce système que nous dénonçons depuis sa création met en péril l'unique service public de continuité territoriale opéré dans le cadre de la DSP. Economiquement incontrôlable et juridiquement contestable, après 8 ans de mise en oeuvre il coûte très cher à la CTC qui subventionne en fait deux systèmes radicalement opposés.

Le gouvernement explique, assez bizarrement puisqu'il dispose du rapport sénatorial, qu'il ne peut intervenir et qu'il est en attente de délibération de la CTC dont les compétences et le statut, précise-t-il, permettent y compris d'avancer sur le terrain de la dérogation à la réglementation européenne si elle l'estime nécessaire.

Ma question se décompose en trois interrogations.

1. Etes-vous favorable à l'introduction d'un recours demandant à la Moby Line de cesser le cabotage sur la ligne Toulon Bastia ?
2. Etes-vous favorable à une remise à plat du dispositif actuel, D.S.P et aide sociale, ce qui implique au minimum la dénonciation des conventions passées avec CFF et la SNCM ?
3. Quand pensez-vous demander au Président de l'Assemblée de Corse d'organiser la session extraordinaire souhaitée, sachant que le temps presse pour les salariés de la SNCM et de la CMN qui s'attendent à des mesures antisociales à la rentrée et pour la CTC qui se trouve dans l'obligation de sortir du déficit de l'enveloppe de continuité territoriale de manière pérenne ?